



## Actualités statistiques

### Chômage : une hausse préoccupante

Dans les Pays-de-la-Loire, si l'on retient les données corrigées des variations saisonnières (CVS) de la demande d'emploi de catégorie 1 <sup>(1)</sup>, le chômage augmente en février de 0,2 % par rapport au mois précédent (+ 0,5 % au niveau national). A l'intérieur de la région, la Sarthe enregistre une baisse (- 0,7 %). Dans les quatre autres départements, la hausse s'échelonne de + 0,1 % (Vendée) à + 2,0 % (Mayenne).

En données observées, la Mayenne compte 7 619 demandeurs d'emploi de catégorie 1 fin février, soit une diminution de 2,2 % par rapport au mois précédent. Cependant, l'évolution annuelle s'établit à + 1,5 % (+ 0,9 % dans les Pays-de-la-Loire, mais + 2,0 % en France).

Sur un mois, on constate une diminution des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans. Ceux de 50 ans ou plus augmentent très légèrement alors que le chômage de longue durée est stable. Par contre, les demandeurs d'emploi ayant travaillé plus de 78 heures dans le mois augmentent sensiblement.

*Demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)  
données observées – cat. 1 à 8 – Mayenne*

	Janvier 2005	Février 2005	Variation	
			absolue	relative
<b>DEFM cat. 1 <sup>(1)</sup></b>	7 793	7 619	- 174	- 2,2 %
<b>Hommes</b>	3 834	3 723	- 111	- 2,9 %
<b>Femmes</b>	3 959	3 896	- 63	- 1,6 %
<b>&lt; 25 ans</b>	1 825	1 723	- 102	- 5,6 %
<b>25 à 49 ans</b>	5 046	4 953	- 93	- 1,8 %
<b>50 ans ou plus</b>	922	943	+ 21	+ 2,3 %
<b>CLD <sup>(2)</sup></b>	1 623	1 609	- 14	- 0,9 %
<b>DEFM 2 et 3 <sup>(3)</sup></b>	3 262	3 232	- 30	- 0,9 %
<b>DEFM 6, 7 et 8 <sup>(4)</sup></b>	2 246	2 371	+ 125	+ 5,6 %

Source : Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle des Pays-de-la-Loire (DRTEFP), *Marché du travail et politiques de l'emploi*, bulletin n° 02/2005.

### Plus de naissances, moins de décès

Malgré l'augmentation du nombre de personnes âgées, la Mayenne, avec 2 537 décès domiciliés en 2004 (chiffres provisoires), a enregistré une baisse des décès de 10,1 % sur un an (- 8,7 % dans les Pays-de-la-Loire). Selon l'INSEE, « le recul des décès est généralisé sur l'ensemble du territoire national. Le pic lié à la canicule, en 2003, n'en est pas la seule cause. La traditionnelle épidémie de grippe a plutôt épargné l'année 2004 »...

De leur côté, les naissances ont augmenté de 2,2 % (+ 1,3 % dans les Pays-de-la-Loire). Pourtant, comme le souligne l'INSEE, « le nombre de femmes en âge d'avoir des enfants a diminué mais cela a été compensé par une

*fécondité plus forte que celle constatée l'an passé. Les mères continuent d'avoir leurs enfants de plus en plus tard »...*

Plus de naissances que de décès, et sur un an une augmentation des naissances et une diminution des décès : dès lors, le solde naturel est nécessairement positif et il a tendance à augmenter (+ 1 025 en 2003 et + 1 394 en 2004, soit une augmentation de 36 %).

Source : Annick Potin, « Beaucoup moins de décès en 2004 », INSEE des Pays-de-la-Loire, *Informations statistiques* n° 163, avril 2005 (1 p.).

<sup>(1)</sup> – Demandeurs d'emploi immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à temps plein.

<sup>(2)</sup> – Chômeurs de longue durée (plus d'un an).

<sup>(3)</sup> – Demandeurs d'emploi immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à temps partiel (cat. 2), à durée déterminée, temporaire ou saisonnier (cat. 3).

<sup>(4)</sup> – Demandeurs d'emploi non disponibles (ayant travaillé plus de 78 heures dans le mois), à la recherche d'un autre emploi, à durée indéterminée et à temps plein (cat. 6), à temps partiel (cat. 7), à durée déterminée, temporaire ou saisonnier (cat. 8).



# Les programmes scolaires doivent reconnaître « le rôle positif de la présence française outre-mer »

Le CEAS-point-com n° 115 du 11 février 2005 évoquait la proposition de loi enregistrée à l'Assemblée nationale le 5 mars 2003, présentée par plus d'une centaine de députés (dont Marc Bernier), tendant à reconnaître publiquement « l'œuvre positive » de l'ensemble des Français qui ont vécu en Algérie. Nous rendions compte, alors, des très fortes réserves d'Olivier Le Cour-Grandmaison, enseignant à l'université d'Evry-Val-d'Essonne et au Collège international de philosophie.

Dans le même temps, une loi « votée discrètement en février » demande que les programmes scolaires « reconnaissent le rôle positif de la présence française outre-mer ». Des historiens et la Ligue des droits de l'homme protestent contre cette « histoire officielle » qui méconnaît les méfaits de la colonisation (*Ouest-France* du 14 avril 2005, article de Georges Guitton).

En fait, explique Georges Guitton, il s'agit d'« un amendement de dernière minute noyé dans un flot de mesures et déposé par un député UMP ». Lors de son vote, le texte n'aurait suscité « ni critique ni intérêt particulier ».

La loi est promulguée le 23 février 2005, mais dans la foulée, « de véhémentes protestations s'élèvent ». Elles partent de Claude Liauzu, explique Georges Guitton. Historien et professeur à Paris VII, Claude Liauzu lance une pétition. Les signataires demandent l'abrogation de la loi pour deux raisons essentielles :

– « Parce qu'elle impose une histoire officielle, contraire à la neutralité scolaire et au respect de la liberté de pensée qui sont au cœur de la laïcité ».

– « Parce que, en retenant que le " rôle positif " de la colonisation, elle impose un mensonge officiel sur des crimes, sur des massacres allant parfois jusqu'au génocide, sur l'esclavage, sur le racisme hérité de ce passé ».

Les historiens ne nient pas qu'il y ait eu des aspects positifs dans la colonisation (cf. les hôpitaux, les routes ou les écoles que la France a bâtis). Mais, s'interrogent-ils, peut-on qualifier comme ayant été positif, de manière générale, le rôle joué par la France outre-mer ? En outre, avec Thierry Le Bars, professeur de droit à l'université de Caen, Claude Liauzu considère que « le rôle de la loi n'est pas de proclamer des sentiments ou des hommages ». Et de conclure : « Nul n'a envie de vivre dans une société où le législateur indiquerait au citoyen ou à l'écolier ce qu'il faut penser et à l'enseignant ce qu'il faut dire »...

[>>> Réagir, donner son avis](#)

### Pour aller plus loin :

- Site : [www.ldh-toulon.net](http://www.ldh-toulon.net) (notamment le texte de la pétition des historiens).
- Claude Liauzu, « Colonialisme – Une loi contre l'histoire », *Le Monde diplomatique* n° 613, avril 2005 (p. 28).

### La pensée hebdomadaire

« L'enseignant médiocre se contente de dire. Le bon enseignant explique. L'enseignant supérieur démontre. L'enseignant exceptionnel inspire ».

William Arthur Ward